



TALENCE
GESTION

SICAV
AMETHYSTE GLOBAL

RAPPORT ANNUEL
Au 31 décembre 2019

Exercice 2018-2019
Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) de droit français
Société de Gestion : TALENCE GESTION – 38 avenue Hoche - 75008 Paris
Dépositaire : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC) - 6, avenue de Provence - 75009 Paris

CLASSIFICATION

Actions internationales

OPC D'OPC

Au-delà de 20% de l'actif net

AFFECTATION RESULTAT

Parts	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Minimum de première souscription
Part AC	FR0013344579	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	Une action
Part IC	FR0013344587	Capitalisation	Euro	Tous souscripteurs	100 000 euros

OBJECTIF DE GESTION

Dans le cadre d'une gestion actions discrétionnaire, la SICAV a pour objectif, sur la durée de placement recommandée d'obtenir une performance annualisée supérieure à celle de l'indice MSCI World (dividendes réinvestis).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Indice **MSCI WORLD** (ticker Bloomberg MSDEWIN) est un indice publié par Morgan Stanley Capital International Inc. Il est composé de 1600 entreprises de grande capitalisation cotées sur les bourses de 23 pays développés. Cet indice est valorisé aux cours de clôture et sa performance est calculée dividendes réinvestis.

Site internet : www.msci.com/indexes

Administrateur : MSCI, 7 World Trade Center, 250 Greenwich Street, 49th Floor, New York, New York, 10007, USA.

La SICAV n'a pas vocation à répliquer cet indice. Celui-ci n'est qu'un élément d'appréciation a posteriori de la performance.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

1. Stratégies utilisées

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, la SICAV est exposée entre 60% et 100% en actions de toutes capitalisations boursières et de toutes zones géographiques dont de 0% à 30% de son actif en actions de petites capitalisations, de 0% à 30% en actions de pays émergents.

Selon une approche au cas par cas (« stock picking »), le choix des valeurs se fera parmi tous les secteurs d'activité, en privilégiant l'analyse fondamentale des sociétés.

Elle peut également être exposée aux produits de taux de 0% à 40%, directement ou indirectement via des OPCVM de tous pays et des FIA de droit français ou des instruments dérivés dont des titres émis par des émetteurs de pays émergents jusqu'à 25% de son actif.

Le recours à des contrats financiers à terme à des fins de couverture ou d'exposition conduit à une exposition nette au risque de taux comprise entre 0% et 40%.

Le gérant se donne également la possibilité de s'exposer dans des obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

La répartition sectorielle et/ou géographique des émetteurs ou entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectue en fonction des opportunités de marché.

Le processus d'investissement se décompose en 4 étapes :

Identification des sociétés potentiellement intéressantes :

L'équipe de gestion collectera le maximum d'informations concernant les sociétés suivies, notamment à travers des contacts directs avec les sociétés, l'analyse des publications des sociétés, des publications des brokers, l'information des bases de données financières, la participation à des réunions destinées aux investisseurs...

Analyse des fondamentaux de la société selon les critères suivants :

- la qualité du management étudiée en fonction de la pertinence de ses objectifs, de son track record et de ses communications financières ;
- la solidité de la situation financière de la société appréciée au travers du ratio d'endettement, de la rentabilité des fonds propres, du capital investi, de la marge nette et du cash flow ;
- la pertinence de la stratégie ;
- les perspectives de croissance de l'activité et des marchés de la société ;
- la visibilité sur les résultats ;
- le positionnement stratégique de la société en termes de capacité d'innovation et de position concurrentielle.

Valorisation des sociétés

- En valeur absolue, en fonction des perspectives de croissance et de rentabilité,
- En valeur relative, par rapport à leur secteur.

Sélection des titres et investissement :

Les choix d'investissement seront principalement portés sur les titres conjuguant des fondamentaux solides et une évaluation attractive, en valeur absolue ou en relatif par rapport à leur secteur. Le gérant choisira les titres offrant le meilleur couple rentabilité / risque selon sa propre analyse.

La SICAV peut être exposée jusqu'à 100% au risque de change

2. Les actifs (hors dérivés)

Les actions (de 60% à 100%)

La SICAV est exposée en actions de toutes zones géographiques, y compris les pays émergents (de 0% à 30%), de toutes capitalisations boursières (de 0% à 30% en actions de petites capitalisations) et de tous secteurs.

Les titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0% à 40%)

Critères relatifs à la notation : la SICAV peut investir dans des titres de créance négociables sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, il peut donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation « Investment Grade », ou inférieure à « Investment Grade » (notation inférieure à BBB-). Pour la sélection des produits de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement et mécaniquement aux notations émises par les agences, mais procède à sa propre analyse de la qualité de crédit des titres envisagés.

La SICAV peut être exposée à des obligations convertibles dans la limite de 25% maximum et les obligations à haut rendement (titres spéculatifs) dans la limite de 10% maximum.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable (et titres équivalents aux titres ci-dessous, émis sur le fondement de droits étrangers) :

- Titres de créance : obligations, obligations et titres de créances indexés, tous titres de créance donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées: OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA ...)
- Obligations structurées simples ;
- Obligations zéro coupon ;
- Titres de créance perpétuels ;
- Certificats d'investissement ;
- Titres participatifs ;
- Titres subordonnés ;
- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : titres négociables à court terme et Euro Commercial Papers...
- Titres assimilés (voir section du prospectus Titres intégrant des dérivés) : EMTN, titres négociables à moyen terme, warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution...

Les parts ou actions d'OPC :

La SICAV se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de FIA de droit français et d'OPCVM de droit européen.

La SICAV se réserve la possibilité d'investir dans des OPCVM gérés par la société de gestion ou par une autre société qui lui est liée.

Ces OPC sont utilisés dans un but de gestion de la trésorerie des portefeuilles et/ou de réalisation de l'objectif de gestion et d'ajustement des expositions actions et taux.

Les OPC sélectionnés pourront être les suivants :

- OPC « Actions » afin de réaliser l'objectif de gestion et d'ajuster l'exposition actions.
- OPC « obligataires » pour réaliser l'objectif de gestion et ajuster l'exposition taux.
- OPC « Mixtes » selon la classification BCE
- OPC « monétaires » pour gérer la trésorerie.
- Trackers.

3. Les instruments dérivés

La SICAV peut intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés et de gré à gré.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent plus favorables.

Nature des marchés d'intervention :

- réglementés
- organisés
- de gré à gré : change à terme uniquement

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action
- taux
- change
- crédit
- autres

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
- exposition
- arbitrage

Nature des instruments utilisés :

- futures : sur actions, taux, indices boursiers,
- options : sur actions, taux, change, indices boursiers,
- swaps
- contrat de change à terme
- dérivés de crédit : Credit Default Swaps

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

Nature des instruments utilisés : sur ces marchés, la SICAV peut recourir aux instruments suivants :

- contrats futures sur les indices Actions (par exemple : CAC 40, DJ STOXX, Dax),
- contrats futures sur les indices de Taux (par exemple : Bund, Bobl, Schatz),
- options sur indices actions, actions ou change,
- change à terme.

Le recours aux instruments dérivés respectera la borne maximale d'exposition prévue pour chaque classe d'actifs en additionnant l'exposition directe et indirecte, sans la recherche d'effet de levier au-delà de la borne maximale. L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation de ces instruments, ne dépassera pas 20% de l'actif net de la SICAV.

4. Titres intégrant des dérivés

La SICAV pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, titres négociables à moyen terme
- Obligations "callables" ou "puttables"
- Dans la limite de 25% : titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA ...)
- Certificats dont Turbos à échéance ouverte appelés « Turbos infinis »

- Dans la limite de 10% : warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution,
 Credit Linked Notes

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :

- action
 taux
 change
 crédit
 autres

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- couverture
 exposition
 arbitrage

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
 reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

Le gérant peut recourir à des titres intégrant des dérivés dans le cas où ces titres offrent une alternative par rapport aux autres instruments financiers ou si ces titres n'ont pas d'offre identique sur le marché des autres instruments financiers.

5. Dépôts

Le gérant pourra effectuer des opérations de dépôts dans la limite de 10% de l'actif de la SICAV.

6. Emprunts d'espèces

Dans le cas de son fonctionnement normal et dans la limite de 10% de son actif, la SICAV peut se retrouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas à l'emprunt d'espèces.

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

La gestion n'a pas recours à ce type d'opérations.

8. Contrats constituant des garanties financières

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.

Placement de garanties reçues en espèces :

Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,

- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.

- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

PROFIL DE RISQUE

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Risques principaux

Risque de perte en capital :

La SICAV ne comporte aucune garantie ni protection, le capital initialement investi peut ne pas être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Si le marché des actions baisse, la valeur liquidative de votre OPCVM peut baisser.

La SICAV peut être investie dans des sociétés dites de moyennes et petites capitalisations. Le volume de ces titres peut être réduit d'où des baisses de cours qui peuvent être importantes, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

La SICAV pouvant investir sur des produits dérivés avec une exposition maximale de 20% de l'actif net sur les marchés actions, la valeur liquidative de la SICAV peut donc baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels la SICAV est exposée.

Risque de liquidité :

La SICAV peut être investie dans des actions de petites et très petites capitalisations qui ont un volume de titres cotés en Bourse réduit et sont susceptibles de rencontrer des risques de liquidité. Par la nature de ces investissements, les variations peuvent être plus marquées que sur les grandes capitalisations.

Risque de taux :

La SICAV peut être investie en titres obligataires. La valeur liquidative de la SICAV pourra baisser si les taux montent.

Risque de crédit :

Le risque de crédit est proportionnel à l'investissement en produits de taux. Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur, qui aura un impact négatif sur le cours du titre, et pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de contrepartie :

La société de gestion pourra utiliser des instruments financiers dérivés où des techniques de gestion efficace gré à gré conclus auprès de contreparties sélectionnées par la société de gestion. En conséquence, la SICAV est exposé au risque qu'une ou plusieurs contreparties ne puissent honorer ses engagements au titre de ces instruments ce qui pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié au recours aux des instruments dérivés :

L'utilisation des instruments dérivés entraîne un risque d'amplification des pertes pour la SICAV lorsque les instruments dérivés sont utilisés pour obtenir, augmenter ou réduire une exposition à des actifs sous-jacents.

Risque lié à la détention d'obligations convertibles :

La valeur des obligations convertibles dépend dans une certaine mesure de l'évolution du prix de leurs actions sous-jacentes. Les variations des actions sous-jacentes peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque de change (pour l'ensemble du portefeuille) :

La SICAV peut investir dans des valeurs libellées dans des devises étrangères hors zone euro.

La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux investissements dans les pays émergents :

Les risques de marché sont amplifiés par des investissements dans les pays émergents où les mouvements de marché, à la hausse comme à la baisse, peuvent être plus forts et plus rapides que sur les grandes places internationales.

Risque lié à l'investissement dans des obligations spéculatives à haut rendement :

La SICAV peut investir dans des obligations spéculatives à haut rendement dont la notation est basse ou inexistante. Ces titres ont un risque de défaillance important.

MODIFICATIONS

Changements intervenus au cours de l'exercice

Au 24 juin 2019 :

- Modification de la dénomination de la SICAV de Talence Améthyste en Améthyste Global.

Changements à intervenir
Néant.

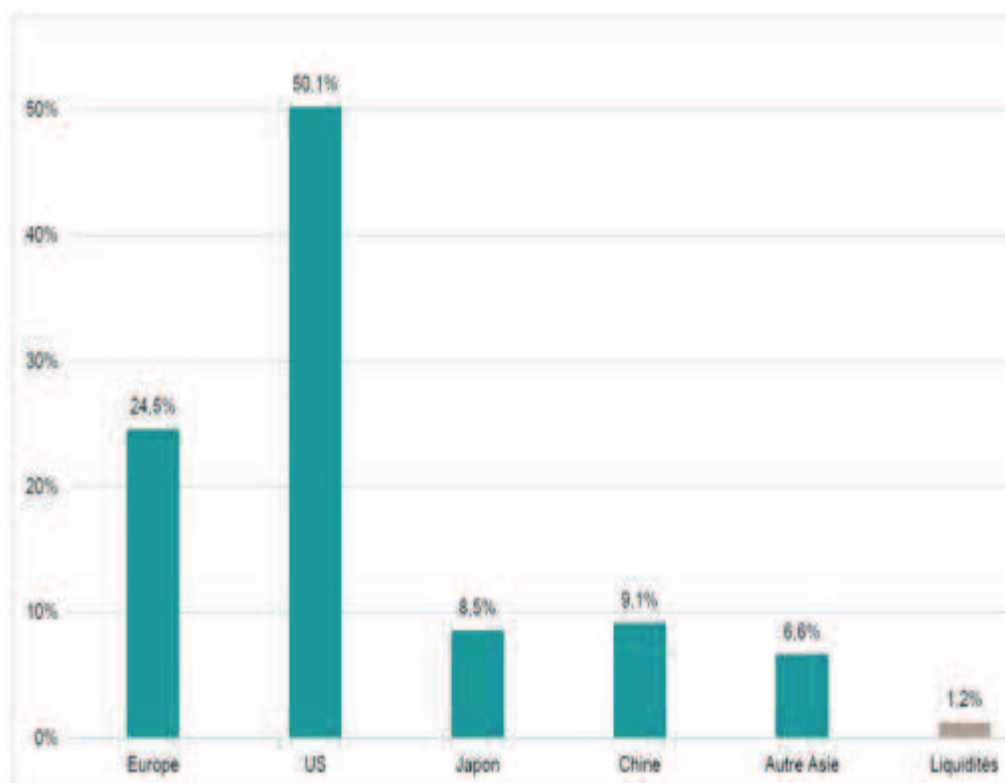
RAPPORT DE GESTION

L'année 2019 s'est terminée en fanfare pour le marché actions, porté par la bourse américaine. En effet, en hausse de 32% sur l'année, l'indice SP500 dépasse l'Euro Stoxx 50 en progression de +24,8%, l'indice Nikkei de +18,2% et enfin l'indice Hang Seng chinois qui gagne 9,1%. Les marchés actions mondiaux auront été marqué en 2019 par le virage des banques centrales, encore plus accommodantes, notamment du côté de la FED, ainsi que par l'intensification de la guerre commerciale sino-américaine, dont les espérances d'un premier accord signé devrait se concrétiser mi-janvier 2020.

Au niveau de la micro-économie, les entreprises continuent de délivrer des résultats globalement satisfaisants même si certains dirigeants se montrent plus prudents pour les mois à venir, principalement dû aux effets de la guerre commerciale et de la contraction des indicateurs manufacturiers sur l'économie mondiale.

Dans cet environnement, Améthyste Global (part AC) progresse de 21,5% contre une progression de 30,02% pour son indice de référence, le MSCI World exprimé en euros. Cette moins bonne performance s'explique par une sous performance de la poche asiatique. A l'inverse, on soulignera les bonnes contributions de notre compartiment sur les actions américaines. Nous poursuivrons en 2020 le renforcement de nos actions européennes détenues en direct, sélectionnées selon un process Top down puis Bottom up. En fin d'année, les actions américaines représentent 50% contre 24,5% pour l'Europe et 24,2% pour l'Asie.

Exposition géographique de la SICAV :



Exposition par transparence des principales positions, dont les titres détenues en direct surlignés :

Sociétés	Total
MICROSOFT CORP	2,2%
APPLE INC	2,2%
AMAZON.COM INC	1,7%
ALPHABET INC CL C	1,5%
FACEBOOK INC A	1,0%
NOVARTIS	0,8%
NESTLE SA-REG	0,7%
ALLIANZ SE	0,7%
DEUTSCHE TELEKOM NAM (XETRA)	0,7%
BNP PARIBAS	0,7%
CHINA CONSTRUCT BANK	0,7%
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA NV	0,7%
AIRBUS SE	0,7%
TENCENT	0,6%
ENI SPA	0,6%
TOTAL SA	0,6%
SAP SE	0,6%
IPSEN SA	0,6%
LVMH MOET HENNESSY	0,6%
ALIBABA	0,6%
EDENRED	0,6%
WIRECARD AG	0,6%
BERKSHIRE HATHAWAY-B	0,5%
ENGIE	0,5%

Enfin, le taux exposition actions au 31/12/2019 était de 94,9%.

	Début Exercice Comptable	Fin Exercice Comptable	PERFORMANCE	
			VL	INDICE
Améthyste Global part AC	26/07/2018	31/12/2019	+7,68%	+13,31%
Améthyste Global part IC	26/07/2018	31/12/2019	+8,43%	+13,31%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

LES MOUVEMENTS

Mouvements intervenus au cours de la période	Mouvements (en montant brut)
Acquisitions	29 821 879,76 €
Cessions	-6 652 550,60 €
Total général net	23 169 329,16 €

Dix principaux achats sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
15/01/2019	Tracker	LU1681048804	AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	1 825 425,00 €
15/01/2019	Tracker	LU1681040223	AMUNDI STOXX EUROPE 600 UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	1 000 280,00 €
18/12/2019	Produit structuré	XS2033219531	BNP PARIBAS - 30/12/20	957 890,86 \$
18/06/2019	Tracker	LU1437016543	AMUNDI MSCI N AM (XPAR)	950 180,00 €
15/01/2019	Tracker	LU1681042609	AMUNDI MSCI EUROPE UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	800 200,00 €
12/09/2018	Tracker	LU1681047319	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR (D) (XPAR)	793 050,00 €
07/06/2019	Tracker	LU1681044480	AMUNDI MSCI EM ASIA UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	678 625,00 €
27/08/2018	Tracker	LU1681042781	AMUNDI ETF MSCI (XPAR)	663 865,00 €
27/08/2018	Tracker	LU1681047319	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR (D) (XPAR)	645 814,00 €
27/08/2018	Tracker	LU1681043326	AMUNDI MSCI EUROPE EX UK UCITS ETF DR - EUR (C) (XPAR)	619 056,00 €

Dix principales ventes sur l'exercice

Date	Type d'actif	Code ISIN	Actif	Montant brut en euros
07/06/2019	Tracker	LU1681043912	AMUNDI MSCI CHINA UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-1 026 675,20 €
17/09/2019	Tracker	LU1681047319	AMUNDI EURO STOXX 50 UCITS ETF DR - EUR (D) (XPAR)	-954 599,30 €
07/06/2019	Tracker	LU1681043326	AMUNDI MSCI EUROPE EX UK UCITS ETF DR - EUR (C) (XPAR)	-862 335,00 €
25/10/2019	Tracker	LU1681043326	AMUNDI MSCI EUROPE EX UK UCITS ETF DR - EUR (C) (XPAR)	-612 700,00 €
18/09/2019	Tracker	LU1681038912	AMUNDI JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-496 200,00 €
18/12/2019	Tracker	LU1681048804	AMUNDI S&P 500 UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-429 434,00 €
11/10/2019	Tracker	LU1681042609	AMUNDI MSCI EUROPE UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-344 625,00 €
25/10/2019	Tracker	LU1681040223	AMUNDI STOXX EUROPE 600 UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-310 212,00 €
27/05/2019	Tracker	LU1681043326	AMUNDI MSCI EUROPE EX UK UCITS ETF DR - EUR (C) (XPAR)	-241 332,00 €
18/09/2019	Tracker	LU1681044647	AMUNDI MSCI NORDIC UCITS ETF - EUR (C) (XPAR)	-226 800,00 €

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Non concerné.

La SICAV n'a pas mis en place de techniques de gestion efficaces (opérations et cessions temporaires de titres) sur l'exercice.

UTILISATION DES DROITS DE VOTE

Conformément aux articles 314-100 à 314-102 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, la société TALENCE GESTION a mis en place une procédure appelée « politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle entend exercer les droits de vote attachés aux titres cotés détenus par les fonds qu'elle gère. Ses effets sont permanents et s'appliquent pour les placements collectifs gérés par TALENCE GESTION (OPCVM et FIA).

Ce document peut être mis à jour à tout moment et sans préavis.

1. Organisation de l'exercice des droits de vote

L'équipe de gestion des fonds est en charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis.

Le vote final selon le mode tel que défini ci-après est effectué par le(s) gérant(s) concerné(s) par la valeur faisant l'objet d'une assemblée générale des actionnaires.

2. Principes déterminants les cas dans lesquels la société de gestion exerce les droits de vote

TALENCE GESTION est une société de gestion de portefeuille dont le cœur de métier est le stock picking. Cette gestion consiste en une sélection rigoureuse de titres par la mise en œuvre d'un processus d'analyse qualitatif et de rencontres directes et régulières avec les entreprises dans lesquelles les fonds sont investis.

La société de gestion a pour objectifs d'investir dans des entreprises qui créent ou ont un potentiel de création de valeur pour leurs actionnaires, ce qui implique qu'elle a confiance dans leur gouvernance et qu'elle est en accord avec les stratégies fixées par ses dirigeants.

3. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer à l'occasion de l'exercice des droits de vote

A priori, compte tenu de notre connaissance et du suivi opéré sur les sociétés sous-jacentes, dans l'ensemble, les projets de résolutions des assemblées générales des actionnaires sont approuvés lorsqu'ils concernent la mise en place des fondements d'un régime de gouvernement d'entreprise efficace, le traitement équitable des actionnaires, la transparence et la diffusion de l'information.

Une vigilance particulière est apportée aux dispositions concernant :

- La modification des statuts ;
- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat ;
- La nomination et la révocation des organes sociaux ;
- Les conventions dites réglementées ;
- Les programmes d'émission et de rachat de titres de capital ;
- La désignation des « commissaires aux comptes ».

TALENCE GESTION se montre également particulièrement vigilante sur quatre points particuliers :

- les émissions d'actions sans droit préférentiel de souscription pour les personnes déjà actionnaires ;
- les augmentations de capital en cas d'OPA et toutes autres mesures anti OPA ;
- les émissions de bons de souscriptions d'actions (BSA) ou tout autre titre donnant accès au capital au profit exclusif d'une catégorie d'actionnaires (par exemple les salariés) entraînant de ce fait une dilution des autres actionnaires ;
- l'approbation des conventions réglementées, si leur contenu est contraire aux règles de bonne gouvernance ou n'est pas facilement accessible.

Pour la défense des actionnaires minoritaires, que sont indirectement les porteurs de parts des fonds communs de placement de TALENCE GESTION, la société de gestion se réserve le droit de voter contre les résolutions qui iraient à l'encontre de leurs intérêts.

4. Principes auxquels la société de gestion de portefeuille entend se référer pour déterminer les cas dans lesquels elle exerce les droits de vote

L'exercice des droits de vote s'effectue pour toutes les sociétés françaises détenues en portefeuille dès que la société de gestion, au travers des fonds communs de placement qu'elle gère, détient :

- Au moins 1 % du capital ou des droits de vote d'une société ;

OU

- Que la ligne tous fonds confondus représentent au moins 1% du total des actifs de la gestion collective.

Ces seuils sont mis en place à compter du 1^{er} mai 2015. Précédemment un seul seuil déterminait l'exercice des droits de vote : détention minimum de 2% du capital ou des droits de vote pour l'ensemble des fonds gérés.

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur notre site internet www.talencegestion.fr. Le Code de Déontologie de la société de gestion applicable à l'ensemble des collaborateurs permet également d'éviter et d'encadrer les risques de conflits d'intérêts éventuels.

TALENCE GESTION est une société de gestion indépendante, et n'a pas de participations directes ou indirectes au sein des sociétés dont les titres sont détenus dans les portefeuilles des fonds. Elle exerce les droits de vote en toute indépendance dans l'intérêt des porteurs des fonds gérés.

5. Le mode d'exercice des droits de vote

TALENCE GESTION privilégie le vote par correspondance ou par voie électronique sur le site du dépositaire du fonds le cas échéant : les bulletins de vote sont complétés et transmis au dépositaire qui émet les attestations de position et les transmet à l'émetteur.

La société de gestion se réserve le droit en fonction des circonstances de recourir aux votes par une participation effective aux assemblées des actionnaires ou en donnant pouvoir au Président de la société ou exceptionnellement par procuration.

6. Rapport sur l'exercice des droits de vote

Le rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion doit être établi dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel est disponible sur le site internet de la société dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

Ce rapport précise notamment :

- 1° Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- 2° Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- 3° Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

PROCÉDURE DE SÉLECTION ET D'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Les prestataires de services d'investissements doivent prendre toutes les mesures raisonnables pour obtenir, lors de l'exécution des ordres, les meilleurs résultats possibles pour le client (prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et du règlement, taille et nature de l'ordre, etc.), étant précisé que pour les clients non professionnels, le meilleur résultat possible est déterminé sur la base du coût total. Ses diligences sont décrites dans une politique d'exécution des ordres mise en place par chaque intervenant.

TALENCE GESTION en tant que société de gestion de portefeuille a des caractéristiques qui sont spécifiques à son activité et qui la dispense de la mise en place d'une politique d'exécution. Elle est tenue, en revanche, d'établir une politique de sélection des intermédiaires.

L'objectif de cette procédure est de sélectionner les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lorsque TALENCE GESTION leur confie, pour votre compte, des ordres résultant des décisions d'investissement relatives à la gestion du portefeuille.

Cette obligation consiste donc à :

- sélectionner les intermédiaires selon un certain nombre de critères et en tout premier lieu, le critère du prix total (prix de l'instrument financier ajouté aux coûts liés à l'exécution)
- contrôler l'efficacité de la politique de sélection sur la base d'une évaluation semestrielle des intermédiaires sélectionnés,
- mettre à jour cette politique régulièrement, et vous tenir informés des changements significatifs.

Les critères de sélection des intermédiaires fournissant le service d'exécution d'ordre sont les suivants :

- Coût total de l'exécution
- Qualité de l'exécution des ordres
- Qualité du back-office
- Accès à des blocs de titres
- Coût de l'intermédiation
- Notoriété et solidité de l'intermédiaire

Enfin, concernant les lieux d'exécution, Talence Gestion a donné son accord exprès à ses brokers pour l'exécution de ses ordres en dehors d'un marché réglementé ou d'un système multilatéral de négociation (SMN ou MTF). Il s'agit pour Talence Gestion d'optimiser les opportunités d'exécution.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation

Conformément aux dispositions de l'article 314-82 du RGAMF, TALENCE GESTION rédigera un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation si les frais représentent pour l'exercice précédent un montant supérieur à 500 K€.

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Talence Gestion : www.talencegestion.fr dans la rubrique « Informations Réglementaires ».

POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est établie afin de promouvoir une gestion saine et efficace du risque et ne pas encourager une prise de risque excessive qui serait incompatible avec les profils de risque des fonds et des

mandats, et qui serait contraire aux intérêts de la société de gestion et de ses clients. Elle a été établie par application du principe de proportionnalité.

La politique de rémunération est élaborée et réexaminée annuellement par l'organe de direction de la société de gestion : le Comité de Direction, puis communiquée aux salariés.

La politique de rémunération est communiquée à chaque collaborateur, et lui sont précisés pour l'exercice à venir les critères qui seront utilisés pour déterminer le montant de sa rémunération (augmentation du fixe et rémunération variable) ainsi que le calendrier prévu pour l'évaluation de ses performances.

Les éléments d'évaluation sont conservés dans le dossier personnel de chaque collaborateur.

Le RCCI veille au respect de l'application de la présente politique dans la détermination de la rémunération des salariés.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont disponibles gratuitement sur simple demande écrite auprès de celle-ci et sur son site internet.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que la composition du Comité de rémunération le cas échéant.

Au titre de l'exercice comptable 2018, vous trouverez ci-dessous le montant total des rémunérations, ventilé en rémunérations fixes et variables, payées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires, ainsi que, le cas échéant, tout montant payé directement par l'OPCVM lui-même, y compris les éventuelles commissions de performance .

	Total salaires bruts		Total rémunérations variables	
	Montants	Effectifs concernés	Montants	Effectifs concernés
Rémunérations brutes versées à l'ensemble du personnel de Talence Gestion	2 759 913 €	40	98 000 €	23
• Dont rémunérations versées à l'ensemble des gérants financiers de Talence Gestion	1 439 856€	18	50 000 €	10
• Dont rémunérations versées directement par l'OPCVM aux salariés de Talence Gestion	Néant	Néant	Néant	Néant

RISQUE GLOBAL

Le calcul du risque global lié aux contrats financiers (y compris les titres financiers et les instruments du marché monétaire comprenant des contrats financiers) du fonds est basé sur le calcul de l'effet de levier par la méthode linéaire (« approche par l'engagement »).

La gestion de l'OPCVM n'a pas eu recours à l'effet de levier. Le calcul de l'effet de levier selon la méthode de l'engagement et selon la méthode brute donne un résultat de 0% au 31/12/2019.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN DEVISE DE COMPTABILITE DE L'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPCVM n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (Article L.225-37 du code de commerce)

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président Directeur Général

Didier DEMEESTERE

Administrateurs

Didier DEMEESTERE (nommé dans les statuts)
Regis LEFORT (nommé dans les statuts)

PRESENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au cours de l'exercice :

Le Conseil d'Administration s'est réuni trois fois depuis la création de la SICAV et il s'est prononcé sur les points suivants :

- Conseil d'Administration du 27 juillet 2018

Nomination du Président-Directeur Général, du Directeur Général Délégué et du Commissaire aux comptes
Adoption du prospectus de la SICAV
Adoption des conventions de gestion financière, de gestion administrative et de valorisation et de la convention dépositaire.

- Conseil d'Administration du 8 avril 2019

Démission d'un administrateur
Révocation du Directeur Général Délégué
Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019 pour la nomination d'un nouvel administrateur

- Conseil d'Administration du 2 mai 2019

Proposition de modification des statuts pour le changement de dénomination de la SICAV
Convocation d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 23 mai 2019 pour le changement de nom TALENCE AMETHYSTE devenant AMETHYSTE GLOBAL

Depuis la clôture de l'exercice :

- Conseil d'Administration du 11 mars 2020

Administration de la société, situation et évolution de la SICAV, portefeuille
Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Approbation du rapport de gestion
Fonctions et liste des mandats des Administrateurs
Conventions courantes et conventions réglementées
Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Aucune convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de Commerce n'a été conclue au cours de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

Le Conseil d'Administration a nommé le Président du Conseil d'Administration également Directeur Général.

DELEGATIONS ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES EN MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Non applicable.

LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCES AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MANDATAIRES SOCIAUX

Didier DEMEESTERE :
PDG de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL
Président de la société de gestion Talence Gestion et Président de son Conseil de surveillance
Directeur de la gestion financière de la société de gestion Talence Gestion
Président de la SAS TALENCE EXPANSION
Gérant de la SARL EAGLE

Régis LEFORT :
Membre du Conseil de surveillance de la société de gestion Talence Gestion
Gérant financier de la société de gestion Talence Gestion
Administrateur de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL ;
Gérant de la SCI LEFOLACA
Administrateur de la SA INDELEC

Jean-François ARNAUD :
Gérant financier de la société de gestion Talence Gestion
Administrateur de la SICAV AMETHYSTE GLOBAL

Améthyste Global

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 38 avenue Hoche - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'assemblée générale de la SICAV Améthyste Global,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV Améthyste Global relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, d'une durée exceptionnelle de 17 mois et 5 jours, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

2.1. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 26 juillet 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable .

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'Administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SICAV.

6. Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Sicav à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 avril 2020

Le commissaire aux comptes,



Société Fiduciaire Paul Brunier – Audit & Comptabilité
Représentée par
Pascal Cossé

BILAN ACTIF

	31/12/2019
Immobilisations nettes	0,00
Dépôts et instruments financiers	21 551 931,91
Actions et valeurs assimilées	2 213 697,92
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 213 697,92
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	853 422,99
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	853 422,99
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'organismes de placement collectif	18 484 811,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	18 484 811,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	0,00
Créances	410,55
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	410,55
Comptes financiers	1 168 572,56
Liquidités	1 168 572,56
Total de l'actif	22 720 915,02

BILAN PASSIF

	31/12/2019
Capitaux propres	
Capital	22 451 827,19
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-376 465,77
Résultat de l'exercice (a, b)	-255 850,38
Total des capitaux propres	21 819 511,04
<i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>	
Instruments financiers	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Contrats financiers	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Dettes	38 538,58
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	38 538,58
Comptes financiers	862 865,40
Concours bancaires courants	862 865,40
Emprunts	0,00
Total du passif	22 720 915,02

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN

	31/12/2019
Opérations de couverture	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Opérations de couverture	0,00
Autres opérations	
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	
Total Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagements de gré à gré	
Total Engagements de gré à gré	0,00
Autres engagements	
Total Autres engagements	0,00
Total Autres opérations	0,00

COMPTE DE RESULTAT

	31/12/2019
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	95 714,39
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur contrats financiers	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (I)	95 714,39
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur contrats financiers	0,00
Charges sur dettes financières	6 373,35
Autres charges financières	0,00
TOTAL (II)	6 373,35
Résultat sur opérations financières (I - II)	89 341,04
Autres produits (III)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	284 371,40
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	-195 030,36
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-60 820,02
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-255 850,38

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 modifié.

Les éléments comptables sont présentés en euro, devise de la comptabilité de l'OPC.

Le premier exercice a une durée exceptionnelle de 17 mois et 5 jours (date de création 26/07/2018).

Comptabilisation des revenus

Les comptes financiers sont enregistrés pour leur montant, majoré, le cas échéant, des intérêts courus qui s'y rattachent.

L'OPC comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille de l'OPC est effectuée frais exclus.

Affectation des sommes distribuables

Part IC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Part AC :

Pour les revenus : capitalisation totale

Pour les plus ou moins-values : capitalisation totale

Frais de gestion et de fonctionnement

Les frais de gestion sont prévus par la notice d'information ou le prospectus complet de l'OPC.

Frais de gestion fixes (taux maximum)

		Frais de gestion fixes	Assiette
IC	FR0013344587	1 % TTC maximum. Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille (Cac, dépositaire, valorisateur, distributeur, conseils, avocats, vie juridique et sociale de la SICAV): 0,25 %.	Actif net
AC	FR0013344579	1,5 % TTC maximum Frais administratifs externes à la société de gestion de portefeuille. (Cac, dépositaire, valorisateur, distributeur, conseils, avocats, vie juridique et sociale de la SICAV): 0,25%.	Actif net

Frais de gestion indirects (sur OPC)

		Frais de gestion indirects
IC	FR0013344587	1.20% de l'actif net.
AC	FR0013344579	1.20% de l'actif net.

Commission de surperformance

Part FR0013344587 IC

Néant

Part FR0013344579 AC

Néant

Rétrocessions

La politique de comptabilisation de rétrocessions de frais de gestion sur OPC cibles détenus est décidée par la société de gestion.

Ces rétrocessions sont comptabilisées en déduction des commissions de gestion. Les frais effectivement supportés par le fonds figurent dans le tableau « FRAIS DE GESTION SUPPORTÉS PAR L'OPC ». Les frais de gestion sont calculés sur l'actif net moyen à chaque valeur liquidative et couvrent les frais de la gestion financière, administrative, la valorisation, le coût du dépositaire, les honoraires des commissaires aux comptes... Ils ne comprennent pas les frais de transaction.

Frais de transaction

Les courtages, commissions et frais afférents aux ventes de titres compris dans le portefeuille collectif ainsi qu'aux acquisitions de titres effectuées au moyen de sommes provenant, soit de la vente ou du

remboursement de titres, soit des revenus des avoirs compris dans l'OPC, sont prélevés sur lesdits avoirs et viennent en déduction des liquidités.

Commissions de mouvement	Clé de répartition (en %)		
	SDG	Dépositaire	Autres prestataires
-Titres vifs : de 25 à 55 euros par opération d'achat ou de vente. -OPCVM : de 0 à 150 euros par souscription ou rachat de parts. Prélèvement sur chaque transaction.		100	

Méthode de valorisation

Lors de chaque valorisation, les actifs de l'OPCVM, du FIA sont évalués selon les principes suivants :

Actions et titres assimilés cotés (valeurs françaises et étrangères) :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de bourse de la veille est utilisé.

Obligations et titres de créance assimilés (valeurs françaises et étrangères) et EMTN :

L'évaluation se fait au cours de Bourse.

Le cours de Bourse retenu est fonction de la Place de cotation du titre :

Places de cotation européennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation asiatiques : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation australiennes : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation nord-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

Places de cotation sud-américaines : Dernier cours de bourse du jour.

En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé.

Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché. Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- la cotation d'un contributeur,
- une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs,
- un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux,

- etc.

Titres d'OPCVM, de FIA ou de fond d'investissement en portefeuille :

Evaluation sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Parts d'organismes de Titrisation :

Evaluation au dernier cours de bourse du jour pour les organismes de titrisation cotés sur les marchés européens.

Acquisitions temporaires de titres :

- Pensions livrées à l'achat : Valorisation contractuelle. Pas de pension d'une durée supérieure à 3 mois.
- Rémérés à l'achat : Valorisation contractuelle, car le rachat des titres par le vendeur est envisagé avec suffisamment de certitude.
- Emprunts de titres : Valorisation des titres empruntés et de la dette de restitution correspondante à la valeur de marché des titres concernés.

Cessions temporaires de titres :

- Titres donnés en pension livrée : Les titres donnés en pension livrée sont valorisés au prix du marché, les dettes représentatives des titres donnés en pension sont maintenues à la valeur fixée dans le contrat.
- Prêts de titres : Valorisation des titres prêtés au cours de bourse de la valeur sous-jacente. Les titres sont récupérés par l'OPCVM, FIA à l'issue du contrat de prêt.

Valeurs mobilières non cotées :

Evaluation utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et sur le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

- Les TCN qui, lors de l'acquisition, ont une durée de vie résiduelle de moins de trois mois, sont valorisés de manière linéaire.
- Les TCN acquis avec une durée de vie résiduelle de plus de trois mois sont valorisés :
 - à leur valeur de marché jusqu'à 3 mois et un jour avant l'échéance.
 - la différence entre la valeur de marché relevée 3 mois et 1 jour avant l'échéance et la valeur de remboursement est linéarisée sur les 3 derniers mois.
 - exceptions : les BTF et BTAN sont valorisés au prix de marché jusqu'à l'échéance.

Valeur de marché retenue :

- BTF/BTAN :

Taux de rendement actuariel ou cours du jour publié par la Banque de France.

- Autres TCN :

a) Titres ayant une durée de vie comprise entre 3 mois et 1 an :

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives : application d'une méthode actuarielle, le taux de rendement utilisé étant celui constaté chaque jour sur le marché.
- autres TCN : application d'une méthode proportionnelle, le taux de rendement utilisé étant le taux EURIBOR de durée équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

b) Titres ayant une durée de vie supérieure à 1 an :

Application d'une méthode actuarielle.

- si TCN faisant l'objet de transactions significatives, le taux de rendement utilisé est celui constaté chaque jour sur le marché.

- autres TCN : le taux de rendement utilisé est le taux des BTAN de maturité équivalente, corrigé éventuellement d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Contrats à terme fermes :

Les cours de marché retenus pour la valorisation des contrats à terme fermes sont en adéquation avec ceux des titres sous-jacents. Ils varient en fonction de la Place de cotation des contrats :

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Contrats à terme fermes cotés sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Options :

Les cours de marché retenus suivent le même principe que ceux régissant les contrats ou titres supports :

- Options cotées sur des Places européennes : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

- Options cotées sur des Places nord-américaines : Dernier cours du jour ou cours de compensation du jour.

Opérations d'échanges (swaps) :

• Les swaps d'une durée de vie inférieure à 3 mois sont valorisés de manière linéaire.

• Les swaps d'une durée de vie supérieure à 3 mois sont valorisés au prix du marché.

• L'évaluation des swaps d'indice est réalisée au prix donné par la contrepartie, la société de gestion réalise de manière indépendante un contrôle de cette évaluation.

• Lorsque le contrat de swap est adossé à des titres clairement identifiés (qualité et durée), ces deux éléments sont évalués globalement.

Contrats de change à terme

Il s'agit d'opérations de couverture de valeurs mobilières en portefeuille libellées dans une devise autre que celle de la comptabilité de l'OPCVM, du FIA par un emprunt de devise dans la même monnaie pour le même montant. Les opérations à terme de devise sont valorisées d'après la courbe des taux prêteurs/emprunteurs de la devise.

Méthode d'évaluation des engagements hors bilan

• Les engagements sur contrats à terme fermes sont déterminés à la valeur de marché. Elle est égale au cours de valorisation multiplié par le nombre de contrats et par le nominal. Les engagements sur contrats d'échange de gré à gré sont présentés à leur valeur nominale ou en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent.

• Les engagements sur opérations conditionnelles sont déterminés sur la base de l'équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-

jaçant. La présentation dans le hors-bilan correspond au sens économique de l'opération, et non au sens du contrat.

- Les swaps de dividende contre évolution de la performance sont indiqués à leur valeur nominale en hors-bilan.
- Les swaps adossés ou non adossés sont enregistrés au nominal en hors-bilan.

Description des garanties reçues ou données

Garantie reçue :

Néant

Garantie donnée :

Dans le cadre de la réalisation des transactions sur instruments financiers dérivés de gré à gré, il peut recevoir les actifs financiers considérés comme des garanties et ayant pour but de réduire son exposition au risque de contrepartie.

Les garanties financières reçues seront essentiellement constituées en espèces ou en titres financiers.

Ces garanties sont données sous forme d'espèces ou d'obligations émises ou garanties par les Etats membres de l'OCDE ou par leurs collectivités publiques territoriales ou par des institutions et organismes supranationaux à caractère communautaire, régional ou mondial.

Toute garantie financière reçue respectera les principes suivants :

- Liquidité : Toute garantie financière en titres doit être très liquide et pouvoir se négocier rapidement sur un marché réglementé à prix transparent.
- Cessibilité : Les garanties financières sont cessibles à tout moment.
- Evaluation : Les garanties financières reçues font l'objet d'une évaluation quotidienne au prix du marché ou selon un modèle de pricing. Une politique de décote prudente sera appliquée sur les titres pouvant afficher une volatilité non négligeable ou en fonction de la qualité de crédit.
- Qualité de crédit des émetteurs : Les garanties financières sont de haute qualité de crédit selon l'analyse de la société de gestion.
- Placement de garanties reçues en espèces : Elles sont, soit placées en dépôts auprès d'entités éligibles, soit investies en obligations d'Etat de haute qualité de crédit (notation respectant les critères des OPCVM/FIA « monétaires court terme »), soit investies en OPCVM/FIA « monétaires à court terme », soit utilisées aux fins de transactions de prise en pension conclues avec un établissement de crédit,
- Corrélation : les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie.
- Diversification : L'exposition à un émetteur donné ne dépasse pas 20% de l'actif net.
- Conservation : Les garanties financières reçues sont placées auprès du Dépositaire ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle et qui n'a aucun lien avec le fournisseur des garanties financières.
- Interdiction de réutilisation : Les garanties financières autres qu'en espèces ne peuvent être ni vendues, ni réinvesties, ni remises en garantie.

EVOLUTION DE L'ACTIF NET

	31/12/2019
Actif net en début d'exercice	0,00
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	32 489 058,17
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-12 837 567,85
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	426 371,49
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-330 110,66
Plus-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	0,00
Frais de transaction	-93 988,10
Différences de change	7 686,13
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 353 092,22
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 353 092,22
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-195 030,36
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
Actif net en fin d'exercice	21 819 511,04

**INSTRUMENTS FINANCIERS - VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE
D'INSTRUMENT**

	Montant	%
ACTIF		
Obligations et valeurs assimilées		
Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé	853 422,99	3,91
TOTAL Obligations et valeurs assimilées	853 422,99	3,91
Titres de créances		
TOTAL Titres de créances	0,00	0,00
Operations contractuelles a l'achat		
TOTAL Operations contractuelles a l'achat	0,00	0,00
PASSIF		
Cessions		
TOTAL Cessions	0,00	0,00
Operations contractuelles a la vente		
TOTAL Operations contractuelles a la vente	0,00	0,00
HORS BILAN		
Opérations de couverture		
TOTAL Opérations de couverture	0,00	0,00
Autres opérations		
TOTAL Autres opérations	0,00	0,00

VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	853 422,99	3,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	1 168 572,56	5,36	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	862 865,40	3,95	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	0-3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	853 422,99	3,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1 168 572,56	5,36	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	862 865,40	3,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Devise 1	%	Devise 2	%	Devise 3	%	Autre(s)	%
	USD	USD	CHF	CHF	GBP	GBP	Devise(s)	
Actif								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	277 515,44	1,27	100 953,98	0,46	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	853 422,99	3,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres d'OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	410,55	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	862 865,40	3,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE

	31/12/2019
Titres acquis à r�m�r�	0,00
Titres pris en pension livr�e	0,00
Titres emprunt�s	0,00

VALEURS ACTUELLES DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE

	31/12/2019
Instruments financiers donn�s en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers re�us en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

INSTRUMENTS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU LES ENTITES DE SON GROUPE

	ISIN	LIBELLE	31/12/2019
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Contrats financiers			0,00
Total des titres du groupe			0,00

TABLEAUX D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice						
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédits d'impôt unitaire
Total acomptes			0	0	0	0

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice				
	Date	Part	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes			0	0

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	31/12/2019
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	-255 850,38
Total	-255 850,38

	31/12/2019
C1 PART CAPI AC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-66 616,85
Total	-66 616,85
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

	31/12/2019
C2 PART CAPI IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	-189 233,53
Total	-189 233,53
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	
Montant global des crédits d'impôt	0,00
Provenant de l'exercice	0,00
Provenant de l'exercice N-1	0,00
Provenant de l'exercice N-2	0,00
Provenant de l'exercice N-3	0,00
Provenant de l'exercice N-4	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	31/12/2019
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-376 465,77
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	-376 465,77

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	31/12/2019
C1 PART CAPI AC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-68 518,32
Total	-68 518,32
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	Affectation des plus et moins-values nettes
	31/12/2019
C2 PART CAPI IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	-307 947,45
Total	-307 947,45
Information relative aux titres ouvrant droit à distribution	
Nombre de titres	0
Distribution unitaire	0,00

TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date	Part	Actif net	Nombre de titres	Valeur liquidative unitaire €	Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes) €	Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes) €	Crédit d'impôt unitaire €	Capitalisation unitaire sur résultat et PMV nettes (1) €
26/07/2018	C1 PART CAPI AC *	50 000,00	50,000	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	C2 PART CAPI IC *	250 000,00	25,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
31/12/2019	C1 PART CAPI AC**	3 938 579,98	3 657,715	1 076,78	0,00	0,00	0,00	-36,94
	C2 PART CAPI IC**	17 880 931,06	1 649,144	10 842,55	0,00	0,00	0,00	-301,47

* Date de création

(1) dont PMV nettes à partir du 31.12.2013

** Exercice d'une durée exceptionnelle de 1 an, 5 mois et 5 jours

SOUSCRIPTIONS RACHATS

	En quantité	En montant
C1 PART CAPI AC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	4 288,94300	4 214 642,27
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-631,22800	-634 581,85
Solde net des Souscriptions / Rachats	3 657,71500	3 580 060,42
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	3 657,71500	

	En quantité	En montant
C2 PART CAPI IC		
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	2 883,09400	28 274 415,90
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-1 233,95000	-12 202 986,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	1 649,14400	16 071 429,90
Nombre de Parts ou Actions en circulation à la fin de l'exercice	1 649,14400	

COMMISSIONS

	En montant
C1 PART CAPI AC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	388,34
Montant des commissions de souscription perçues	388,34
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	388,34
Montant des commissions de souscription r�troced�es	388,34
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

	En montant
C2 PART CAPI IC	
Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription perçues	0,00
Montant des commissions de rachat perçues	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription r�troced�es	0,00
Montant des commissions de rachat r�troced�es	0,00
Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

FRAIS DE GESTION SUPPORTES PAR L'OPC

	31/12/2019
FR0013344579 C1 PART CAPI AC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	40 242,90
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

	31/12/2019
FR0013344587 C2 PART CAPI IC	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,25
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	244 128,50
Pourcentage de frais de gestion variables	0,00
Commissions de surperformance (frais variables)	0,00
Rétrocessions de frais de gestion	0,00

CREANCES ET DETTES

	Nature de débit/crédit	31/12/2019
Créances	Coupons et dividendes	410,55
Total des créances		410,55
Dettes	Frais de gestion	38 538,58
Total des dettes		38 538,58
Total dettes et créances		-38 128,03

VENTILATION SIMPLIFIEE DE L'ACTIF NET

INVENTAIRE RESUME

	Valeur EUR	% Actif Net
PORTEFEUILLE	21 551 931,91	98,78
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES	2 213 697,92	10,15
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES	853 422,99	3,91
TITRES DE CREANCES NEGOCIABLES	0,00	0,00
TITRES OPC	18 484 811,00	84,72
AUTRES VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A L'ACHAT	0,00	0,00
OPERATIONS CONTRACTUELLES A LA VENTE	0,00	0,00
CESSIONS DE VALEURS MOBILIERES	0,00	0,00
OPERATEURS DEBITEURS ET AUTRES CREANCES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	410,55	0,00
OPERATEURS CREDITEURS ET AUTRES DETTES (DONT DIFFERENTIEL DE SWAP)	-38 538,58	-0,18
CONTRATS FINANCIERS	0,00	0,00
OPTIONS	0,00	0,00
FUTURES	0,00	0,00
SWAPS	0,00	0,00
BANQUES, ORGANISMES ET ETS. FINANCIERS	305 707,16	1,40
DISPONIBILITES	305 707,16	1,40
DEPOTS A TERME	0,00	0,00
EMPRUNTS	0,00	0,00
AUTRES DISPONIBILITES	0,00	0,00
ACHATS A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
VENTES A TERME DE DEVISES	0,00	0,00
ACTIF NET	21 819 511,04	100,00

PORTEFEUILLE TITRES DETAILLE

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
TOTAL Actions & valeurs assimilées					2 213 697,92	10,15
TOTAL Actions & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					2 213 697,92	10,15
TOTAL Actions & valeurs ass. nég. sur un marché régl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de Sous.)					2 213 697,92	10,15
TOTAL BELGIQUE					116 336,00	0,53
BE0974293251 ANHEUSER-BUSCH INBEV			EUR	1 600	116 336,00	0,53
TOTAL SUISSE					277 515,44	1,27
CH0012005267 NOVARTIS			CHF	1 600	135 447,08	0,62
CH0013841017 LONZA GROUP NOM.			CHF	140	45 549,42	0,21
CH0038863350 NESTLE NOM.			CHF	1 000	96 518,94	0,44
TOTAL ALLEMAGNE					577 377,00	2,65
DE0005557508 DEUTSCHE TELEKOM			EUR	8 400	122 388,00	0,56
DE0007164600 SAP			EUR	500	60 160,00	0,28
DE0007472060 WIRECARD			EUR	900	96 750,00	0,44
DE0008404005 ALLIANZ			EUR	400	87 360,00	0,40
DE000A1EWWW0 ADIDAS NOM.			EUR	155	44 919,00	0,21
DE000A1ML7J1 VONOVIA			EUR	1 500	72 000,00	0,33
DE000SYM9999 SYMRISE			EUR	1 000	93 800,00	0,43
TOTAL FRANCE					920 238,50	4,22
FR0000120271 TOTAL			EUR	900	44 280,00	0,20
FR0000121014 LVMH MOET HENNESSY VUITTON			EUR	160	66 272,00	0,30
FR0000121261 MICHELIN			EUR	600	65 460,00	0,30
FR0000124141 VEOLIA ENVIRONNEMENT			EUR	3 600	85 356,00	0,39
FR0000130650 DASSAULT SYSTEMES			EUR	650	95 257,50	0,44
FR0000131104 BNP PARIBAS ACTIONS A			EUR	2 400	126 792,00	0,58
FR0000184798 ORPEA			EUR	600	68 580,00	0,31
FR0010208488 ENGIE			EUR	6 000	86 400,00	0,40
FR0010259150 IPSEN			EUR	1 200	94 800,00	0,43
FR0010908533 EDENRED			EUR	3 000	138 300,00	0,65
FR0013154002 SARTORIUS STEDIM BIOTECH			EUR	330	48 741,00	0,22
TOTAL ROYAUME UNI					100 953,98	0,46

Désignation des valeurs	Emission	Echéance	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
GB00B63H8491 ROLLS ROYCE HOLDINGS			GBP	12 500	100 953,98	0,46
GB00BKT6BP09 ROLLS-ROYCE HOLDINGS PLCC			GBP	347 300	0,00	0,00
TOTAL ITALIE					103 845,00	0,48
IT0003132476 ENI			EUR	7 500	103 845,00	0,48
TOTAL PAYS-BAS					117 432,00	0,54
NL0000235190 AIRBUS			EUR	900	117 432,00	0,54
TOTAL Obligations & Valeurs assimilées					853 422,99	3,91
TOTAL Obligations & valeurs assimilées négo. sur un marché régl. ou assimilé					853 422,99	3,91
TOTAL Obligations indexées négo. sur un marché régl. ou assimilé					853 422,99	3,91
TOTAL PAYS-BAS					853 422,99	3,91
XS2033219531 BNPP ISSUANCE 19-301220 INDX	30/12/2019	30/12/2020	USD	967	853 422,99	3,91
TOTAL Titres d'OPC					18 484 811,00	84,71
TOTAL OPCVM et équivalents d'autres États membres de l'UE					18 484 811,00	84,71
TOTAL LUXEMBOURG					18 484 811,00	84,71
LU1437016543 AMUNDI IX MSCI N.AM.U.ETF DR C			EUR	42 000	3 139 752,00	14,39
LU1681038243 AM.NASDAQ-100 UC.ETF-EUR C0D			EUR	20 950	1 797 300,50	8,24
LU1681038672 AM.RUSSELL 2000 UCIT.ETF EUR C			EUR	5 000	1 049 507,00	4,81
LU1681038912 AM.JPX NIKK.400 UCIT.ETF EUR C			EUR	12 200	1 685 671,56	7,73
LU1681040223 AM.STOXX EUR.600 UC.ETF EUR C			EUR	10 000	906 320,00	4,15
LU1681042609 AM.MSCI EUROPE UCITS ETF EUR C			EUR	1 500	367 978,95	1,69
LU1681043326 AM.MS.EU.EX UK UC.ETF.DR EUR C			EUR	20 000	640 200,00	2,93
LU1681043599 AM.MSCI WORLD UCITS ETF EUR C			EUR	4 650	1 438 437,05	6,59
LU1681043912 AM.MSCI CHINA UCITS ETF EUR C			EUR	3 400	946 220,00	4,34
LU1681044480 AM.MS.EM ASIA UCITS ETF EUR C			EUR	76 850	2 391 264,60	10,96
LU1681047319 AM.EURO STOX.50 UC.ET.DR EUR D			EUR	16 250	943 150,00	4,32
LU1681048804 AM.S AND P 500 UC.ETF-EUR C0D			EUR	60 600	3 179 009,34	14,56